

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
23 janvier 2015

---

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 1755

présenté par

M. Ferrand, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Savary, M. Tourret, M. Travert,  
Mme Untermaier et Mme Valter

-----

**ARTICLE 33 BIS**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« de chacun de ce logement ou »

le mot :

« du logement ou du ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence rédactionnelle.